

## AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a pris acte de l'engagement écrit par lequel Régis Cormier (ex-membre no 44488) a consenti à limiter ses activités professionnelles dans le domaine des charpentes et fondations.

Monsieur Cormier, dont le domicile professionnel était situé à Carleton-sur-Mer, province de Québec, s'est engagé à ne plus exercer dans ce domaine le 23 novembre 2009. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

